

Pour un Diois équilibré

Le 19 juin dernier, 800 personnes se sont déplacées pour soutenir le principe d'un Diois équilibré, sur invitation des élus de la Communauté des communes du Diois. A travers ce rassemblement, la CCD a souhaité élargir le dialogue et permettre aux personnes qui se sont tenues à l'écart des débats de pouvoir se réunir, échanger et s'exprimer.

Conformément aux orientations du Conseil communautaire, organe décisionnaire des 50 communes du Diois, le bureau a lancé le démarrage de la seconde tranche des travaux de la Zone artisanale de Chamargès. A l'issue des dix mois de chantier prévus, nous poursuivrons le dialogue avec les entreprises qui souhaitent s'installer. Ces entreprises de services et de productions répondent à des besoins du territoire, en lien avec ses ressources, notamment agricoles, et aux besoins des habitants.e.s.

Dans l'avenir, toute nouvelle construction ou installation (habitat, bâtiment à vocation agricole ou économique) se fera essentiellement dans les dents creuses ou dans le bâti existant, sur le principe d'une reconstruction de la ville sur la ville, promu par la loi "zéro artificialisation nette" à partir de 2050. Cette orientation nationale oblige déjà d'ici 2030 à réduire de 50% la consommation foncière, tout usage confondu, dans les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la reconquête des friches agricoles et sur l'accompagnement à la transmission des exploitations existantes, enjeu crucial intégré au projet alimentaire du territoire. Pour mener à bien ces ambitions, les élus de la CCD espèrent que l'Etat avancera des outils permettant une maîtrise foncière, clé indispensable à une politique publique efficace.

A toutes et à tous, je vous souhaite un très bel été dans le Diois ou ailleurs...

Alain Matheron, Président



RESSOURCE EN EAU

Économiser et partager l'eau, une responsabilité collective

Toutes les études sur la ressource en eau montrent **une baisse quantitative**. Si la pluviométrie est encore constante, elle se répartit **de manière plus contrastée**, avec de longues périodes sèches et des périodes de pluies intenses, qui ruissellent beaucoup, peuvent causer des dégâts et s'infiltrer peu. Par exemple, les précipitations de ce mois de juin ont été bénéfiques pour la végétation, mais n'ont pas été favorables au chargement des nappes. A cela s'ajoute la baisse du nombre de jours d'enneigement permanent qui ne permet plus de compter sur ce stock hivernal disponible dans les rivières au printemps et en été. De ce fait, **les nappes souterraines ont, là encore, plus de difficulté à se recharger**.

La période estivale de basses eaux, ou étiage, devient particulièrement critique. Alors que les niveaux d'eau sont en baisse, nos prélèvements augmentent de manière importante pour répondre aux besoins multiples en eau.

Le défi qui nous attend pour réduire notre consommation d'eau est à la fois vertigineux et passionnant. Face au manque d'eau, la poursuite de nos activités ne peut s'envisager qu'**en partageant encore davantage la ressource, à travers une responsabilité collective** qui interroge l'avenir. Comment pourra-t-on accueillir de nouveaux habitants ? Quelles formes d'agriculture, d'industrie ou de tourisme pourrions-nous développer ?

Aussi, **la CCD souhaite s'inscrire dans un projet de territoire pour la gestion en eau (PTGE) à l'échelle du Diois**. Elle peut s'appuyer pour cela sur une longue culture commune du faire ensemble à l'échelle des 50 communes, qui prend en compte les enjeux globaux, notamment interrogés dans le Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Projet alimentaire territorial (PAT).

Pascal Baudin, vice-président
en charge de l'eau,
de l'assainissement
et des rivières



DOSSIER : La Ressource en eau



Agir pour un meilleur partage de l'eau

Malgré une pluviométrie abondante en mai-juin, la ressource en eau reste fragile dans le Diois. L'année 2022, avec son record de sécheresse, a été suivie d'épisodes de très faibles précipitations hivernales et printanières début 2023. Comment préserver davantage notre bien commun, en étant toutes et tous solidaires ?

Du 1^{er} juin au 15 septembre en moyenne, la période d'étiage est marquée par une baisse de la quantité d'eau alors même que les besoins augmentent : usages des habitant.e.s, irrigation agricole et arrosage des jardins, pratiques liées au tourisme, remplissage des piscines...

Le partage de la ressource en eau est donc primordial, mais comment agir chacun à son niveau ?

1 PRENDRE CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ DU CHANGEMENT

Réduire ses besoins, c'est préserver les rivières et les milieux aquatiques en leur laissant des volumes suffisants pour leur bon fonctionnement naturel.

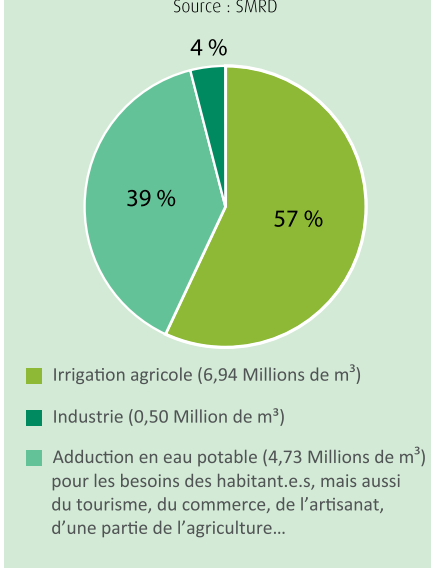


Partager, c'est être solidaire avec ses voisins, entreprises et agriculteurs locaux, sur un territoire où nous sommes de plus en plus nombreux.



Moins consommer, c'est alléger sa facture d'eau, car le traitement de l'eau potable puis des eaux usées coûte cher aux contribuables.

Prélèvements annuels (moy. 2013-2019 : 12 millions de m³)



3 RELEVER LE DÉFI : RÉDUIRE SA CONSOMMATION, C'EST POSSIBLE !



Réduire sa consommation en eau est à la portée de chacun.e, en s'interrogeant sur ses pratiques, en changeant ses habitudes et en encourageant celles de son entourage. Elle s'applique aussi bien à la maison, qu'en vacances ou au travail...

Limiter le temps sous la douche (à privilégier sur les bains) : une douche de 5 minutes utilise déjà 35 à 60 litres d'eau !

Rentabiliser les cycles du lave-linge et du lave-vaisselle en les remplissant complètement avant de les faire fonctionner.

Jardiner économe en eau : récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage, pailler pour réduire l'assèchement du sol, préférer des plantes résistantes à la chaleur, favoriser l'ombre au jardin en plantant des arbres.

Repérer les fuites : 80% de l'eau retourne au milieu... mais 20% se perd, à la maison et tout au long de l'approvisionnement de l'eau. Les communes agissent à leur niveau sur les réseaux d'eau ; vous pouvez faire de même chez vous en détectant et réparant les fuites.

Equiper évier et lavabos de mousseurs grâce au kit d'économie d'eau : ces équipements permettent de réduire le débit de 30 % à 50 %, sans perte de confort ni de pression.



J'INSTALLE MON KIT D'ÉCONOMIE D'EAU, un geste simple et efficace !

Dans le cadre du programme EcoDrôme, le kit d'économie d'eau sur mesure proposé par le SMRD s'adresse aux habitant.e.s qui souhaitent s'impliquer ! Simple à mettre en œuvre, il permet, après avoir mesuré le débit de vos robinets grâce au débitmètre fourni avec un questionnaire, d'installer des équipements de type mousseurs, poids éco-chasse d'eau, sabliers de douche,... disponibles gratuitement à l'espace France Services à Die.

Espace France Service du Diois
die@france-service.gouv.fr - 04 75 22 31 87

Plus d'informations sur
www.riviere-drome.fr/economisons-l-eau

◀ Le contenu du kit EcoDrôme
©C.Payan-SMRD

L'agriculture, première impactée

L'agriculture est particulièrement exposée au changement climatique et à la récurrence des sécheresses. Face à ces enjeux, ses pratiques évoluent :

1 Une gestion de l'eau sur chaque exploitation : l'Organisme unique de gestion collective (OUGC) de la Chambre d'Agriculture de la Drôme détermine le volume d'eau auquel a droit chaque agriculteur. Celui-ci doit transmettre sa consommation au 15 juin puis au 15 septembre et peut être contrôlé sur son exploitation.

2 Un changement des cultures : les surfaces en maïs, plutôt présentes sur le bas de la vallée de la Drôme, ont reculé de 40% depuis 2014 au profit du tournesol semences, du soja, des cultures légumières dont la filière ail et des plantes à parfum aromatiques et médicinales.

3 Des tours d'eau qui interrogent : pourquoi arroser en pleine journée alors que l'évaporation est importante ? A partir d'un niveau d'alerte, des tours d'eau se mettent en place selon un planning établi. Mais ils obligent à utiliser de l'eau 24h/24 selon les contraintes techniques de pompage. Cependant, les arrêtés réglementaires de sécheresse ont évolué et peuvent prévoir d'arrêter tout arrosage agricole en journée, avec des contrôles plus fréquents.



C'EST QUOI UN NIVEAU D'ALERTE SÉCHERESSE ?

Face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, ou « arrêté sécheresse », selon 4 niveaux progressifs d'alerte :

Niveau 1 - VIGILANCE : sensibilisation sans restriction et incitation à économiser l'eau ;

Niveau 2 - ALERTE : réduction de tous les prélèvements en eau, interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions (arrosage, remplissage et vidange des piscines, lavage de véhicules et irrigation de cultures) ;

Niveau 3 - ALERTE RENFORCÉE : réduction de tous les prélèvements en eau, interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions renforcées ;

Niveau 4 - CRISE : préserver les usages prioritaires, avec interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Selon la situation, le niveau d'alerte évolue, avec un nouveau calcul des débits des rivières tous les 10 jours. L'enjeu est la réactivité dans la prise de décision face à l'évolution, parfois rapide, des milieux aquatiques.



▲ Le 31 Mai 2023, sensibilisation aux économies d'eau sur le marché de Die.

La fibre, un chantier d'ampleur pour le très haut débit

Malgré un retard sur le calendrier, le déploiement de la fibre se poursuit dans le Diois avec, comme prévu, une échéance à fin 2025.

Les grandes étapes du déploiement de la fibre

- Réunion de lancement** avec les communes concernées,
- Études** : dimensionnement des travaux et conventionnement avec les propriétaires,
- Déploiement** : déroulement des câbles, installation de nouveaux poteaux, branchements,
- Commercialisation** auprès des habitants, lorsque 70% des prises d'une poche sont testées et installées.

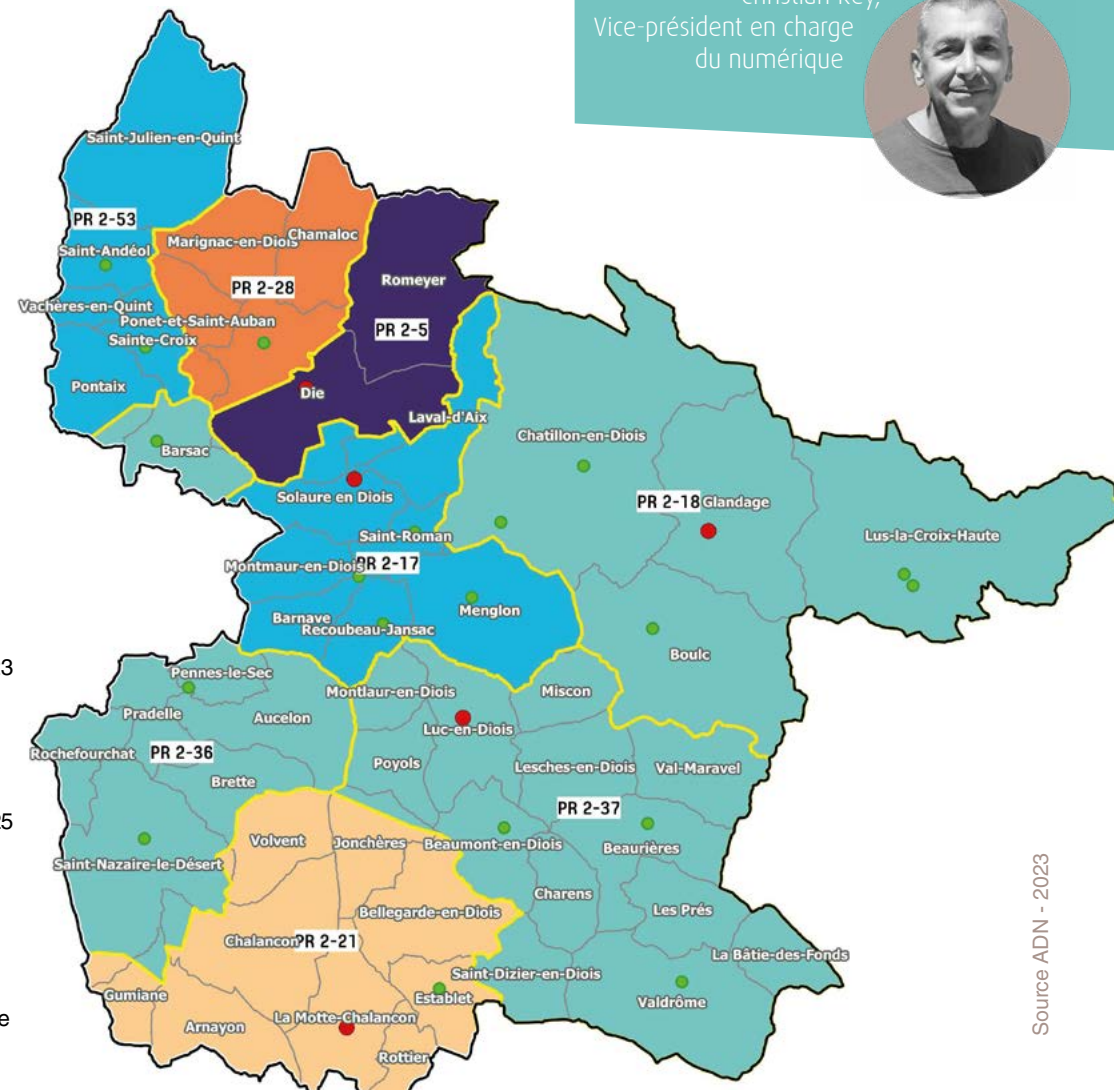
Où en est l'installation de la fibre dans le Diois ?

- ➔ **Die est et Romeyer** : mise en service avec un taux d'abonnement supérieur à 50% à Romeyer ;
- ➔ **Die ouest, Ponet, Chamaloc et Marniac** : en cours de déploiement, avec bientôt 1000 nouvelles prises commercialisées.
- ➔ **Sept communes autour de Solaure-en-Diois, la vallée de Quint et la poche de Châtillon-en-Diois à Lus-la-Croix-Haute** : études en cours d'avancement.
- ➔ **Vallée de la Roanne** : lancement des études au printemps 2023.
- ➔ **Haut Diois au-dessus de Luc-en-Diois** : lancement des études le 16 juin dernier.
- ➔ **Secteur de la Motte-Chalancon** : lancement prochain des études.

La pose des poteaux, une étape incontournable

Le déploiement de la fibre doit obligatoirement s'appuyer sur les installations du réseau téléphonique et du réseau électrique, à 95% en aérien. De ce fait, Ardèche Drôme Numérique est dépendant des supports existants, propriétés d'Orange ou d'Enedis. **ADN privilégie l'utilisation des poteaux existants si la charge le permet, ou leur doublement. Cependant, l'implantation de nouveaux poteaux dans le paysage est nécessaire et fait souvent réagir.** Lors de la phase d'études, des solutions sont recherchées avec les équipes municipales afin de réduire leurs impacts visuels.

Il n'existe malheureusement pas d'autre solution pour déployer la fibre dans le respect du budget et des délais impartis. Rappelons que **ce chantier d'une ampleur exceptionnelle représente, dans le Diois, un investissement de 20 millions d'euros.** Il est financé à hauteur de 17 millions d'euros par les fonds propres du Syndicat, les départements, la Région AURA, l'Etat et l'Union Européenne. Les 3 millions d'€ restants sont assurés à 50 % par la CCD et à 50 % par les communes au prorata de leur population. L'enfouissement de l'ensemble des gaines de fibre optique verrait le coût du chantier multiplié par 7 à 10.



La fibre en chiffres

- ➔ 7 locaux construits pour le déploiement de la fibre,
- ➔ 8 poches mises en service successivement,
- ➔ + de 10 000 prises déployées à terme dans le Diois.

- Poches de déploiement
- Avancement**
- Ouverture commerciale
- En travaux - Ouverture prévue 4^{ème} trim. 2023
- Études en cours
Ouverture prévue second semestre 2025
- Pré-études validées
Ouverture prévue entre fin 2024 et 2^{ème} trim. 2025
- Études commandées
- Local technique NRO
Noeud de raccordement optique
- Local technique MSRO
Multi-sous-répartiteur optique ou armoire de rue

“ L'arrivée de la fibre par poches successives permet aux habitant.e.s du Diois d'accéder à tous les usages du numérique, ceux qui existent aujourd'hui et ceux qui restent à « inventer ». Pour notre territoire, la fibre va par exemple contribuer à rompre l'isolement de certaines personnes âgées, à maintenir des actifs dans les villages en favorisant le télétravail, ou encore à lutter contre la désertification médicale en installant des cabines de téléconsultations de primo-diagnostic.

Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique prévoit que 97% des foyers du territoire seront desservis par la fibre fin 2025 et que les 3% restants feront l'objet d'une complétude les années suivantes. L'objectif est de parvenir à une couverture la plus complète possible avant la fin du réseau cuivre d'Orange programmée en 2030.

Créé en 2007 par la Région Auvergne Rhône Alpes et les départements de l'Ardèche et de la Drôme, le syndicat mixte ADN a pour mission de porter la politique publique d'aménagement numérique du territoire bi-départemental. Depuis, il a été rejoint par le Pays Diois et ses 50 communes, soucieux de garantir l'égalité d'accès aux services numériques et d'éviter ainsi toute « fracture numérique ».



Christian Rey, Vice-président en charge du numérique

Source ADN - 2023

Maîtrise foncière et développement économique, clés d'un équilibre

C'est avec une vision globale que la CCD cherche à répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire et à maîtriser la question foncière, dans le but de poursuivre un développement équilibré du Diois.

Une vision d'ensemble de l'urbanisme

L'élaboration du Plan local de l'urbanisme intercommunal permet de dessiner un **projet global du territoire** en prenant en compte les enjeux liés à l'habitat, aux ressources naturelles, aux capacités d'accueil du Diois, aux différentes activités économiques, aux mobilités...

➔ **Agriculture** : Une attention particulière est portée à l'agriculture, puisque le PLUi va consacrer les terrains agricoles. En outre, les enjeux de reconquête des surfaces agricoles abandonnées et de transmission des exploitations sont également déterminants. La feuille de route du Projet alimentaire territorial (PAT), validée au dernier conseil communautaire, prévoit l'animation d'un programme d'installation-transmission.

➔ **Commerces et artisanat** : Pour planifier l'installation ou le déménagement d'entreprises commerciales et/ou artisanales, la CCD dispose de deux outils complémentaires, la **Zone d'activités de Chamargès** actuellement en fin de travaux et **l'accompagnement d'EPO-RA** (Etablissement Public dans la région AURA) pour remobiliser des dents creuses dans le bâti existant.

En dix-neuf ans, la CCD a proposé 66 000 m² de terrain à bâtir pour les entreprises du Diois, à travers les zones artisanales de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Die Sud, soit une moyenne de 3500 m² par an sur la période.

L'aménagement de la seconde tranche de la ZA de Chamargès

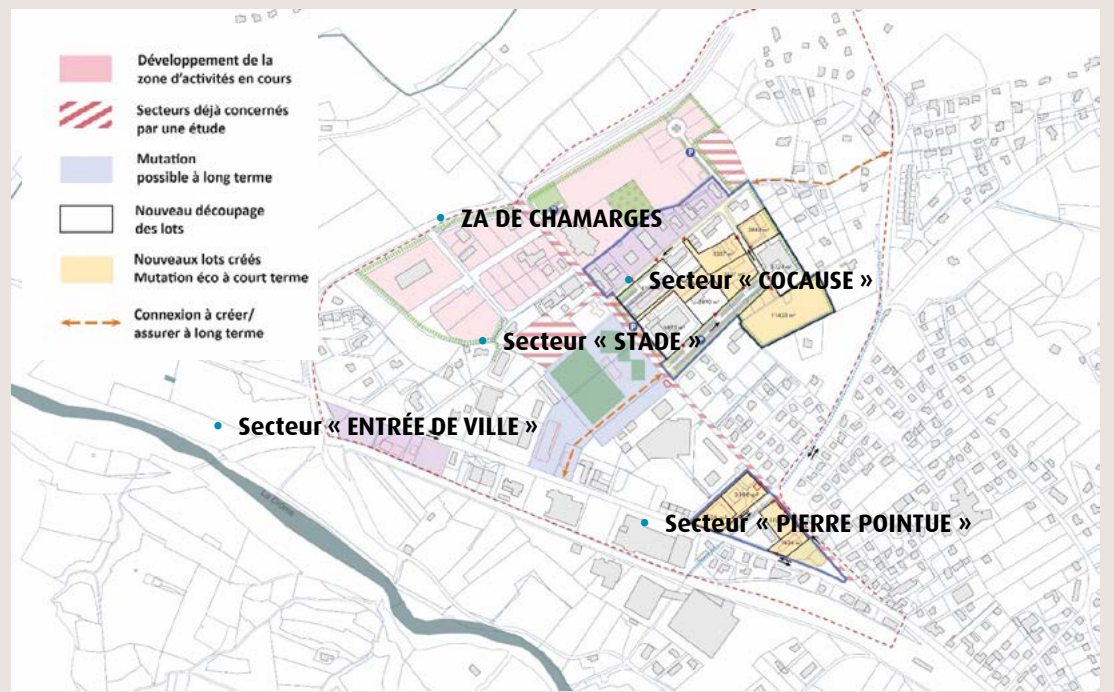
Après la phase d'études environnementales, la prise en compte des fouilles archéologiques et de la problématique des eaux pluviales et de ruissellement, les travaux d'aménagement sont lancés sur la ZA nord de Chamargès conformément au PLU de Die.

Cette seconde tranche va permettre de **répondre aux besoins d'installation et parfois d'extension d'entreprises qui souhaitent rester et se développer sur le territoire.** Certaines ne trouvent pas de solutions d'installation dans le tissu urbain existant et s'orientent vers la ZA, libérant des locaux qui peuvent être réutilisés. La CCD et la ville de Die accompagnent au mieux ce « jeu des chaises musicales ».

Un accompagnement d'EPO-RA pour anticiper l'installation

Dans l'avenir, toute nouvelle installation d'entreprises se fera très majoritairement dans les dents creuses ou le bâti existant. Pour anticiper et créer les conditions favorables à cette nouvelle approche, EPO-RA, acteur de l'action foncière, accompagne la CCD en vue de mobiliser des terrains.

Une parcelle nue en dent creuse de 7 500 m² a déjà été acquise par la CCD sur le secteur "stade". Une étude de faisabilité de son réaménagement est en cours. Pour les quatre autres ensembles étudiés, des contraintes techniques ou des blocages rendent leur remobilisation plus incertaine.



Chaque secteur potentiel fait l'objet d'une étude de faisabilité (réseaux, desserte de voiries, maîtrise du foncier) avant d'envisager la densification du bâti existant ou sa requalification (retrait de l'amiante...) permettant ainsi de mobiliser de nouveaux espaces à vocation économique.

HISTORIQUE DE LA ZONE DE CHAMARGES

- 2008 - Prise de la compétence de la zone de Chamargès à Die par la CCD.
- 2009 - Modification du PLU de Die intégrant la zone économique de Chamargès.



2012 - Le Plan de gestion de la tulipe sauvage validé, les bulbes sont collectés puis transplantés sur des parcelles voisines. Le suivi de la population est réalisé chaque année.



En 2016 et 2020, deux phases de fouilles archéologiques (Nord et Sud) sont réalisées à la demande de la Direction régionale des affaires culturelles. Des visites ouvertes au public sont organisées.



Fin 2016, les premières entreprises s'installent en partie Sud.



Mars 2023, l'ensemble des lots disponibles de la partie Sud sont vendus. Les travaux d'aménagement de la partie Nord démarrent en juin 2023.

De nouvelles missions, de nouveaux agents...

La CCD a pour ambition de renforcer ses missions économiques et de concrétiser le développement des énergies renouvelables dans l'optique d'un équilibre énergétique d'ici 2040. Ces stratégies se traduisent par l'arrivée de trois chargé.e.s de mission dans l'équipe.



Anne-Claire Bérard, chargée de mission Nouvelles formes d'emploi

Après des études en psychologie sociale et en management ressources humaines, j'ai travaillé pour différentes entreprises en ressources humaines. Puis je me suis orientée vers l'insertion sociale et professionnelle à la mission locale de Valence, auprès de personnes en RSA et en lien avec différents partenaires. En parallèle, je suis également naturopathe.

La CCD a créé le poste « Nouvelles formes d'emploi » pour accompagner les entreprises dans leurs difficultés à embaucher, une problématique récurrente depuis quelques années. Alors que les attentes sociales vis-à-vis du travail évoluent, mises en lumière par la crise du COVID, ma mission consiste à aider les entreprises à proposer des offres plus en adéquation avec les nouveaux besoins des demandeurs d'emploi. Le travail, longtemps central, se situe aujourd'hui au même plan que l'épanouissement personnel ou l'équilibre familial. De nouvelles formes d'activité sont recherchées, comme l'adaptation des horaires ou le partage de la prise de décision dans une approche moins hiérarchique.

Dans un premier temps, je vais rencontrer des entreprises et des demandeurs d'emploi déclarés ou potentiels afin d'identifier leurs freins et leurs attentes. Puis cet état des lieux débouchera sur des actions concrètes à l'embauche.

Contact : Anne-Claire Bérard - 07 84 94 89 12 - anne-claire.berard@paysdiois.fr



Amélie Cardinal, chargée de mission Développement économique

Urbaniste de formation, j'ai travaillé quatre ans à la Métropole de Lyon sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, puis un an au Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain dans la région de Valence. Après un break, j'ai eu envie d'acquiescer de nouvelles compétences, en m'orientant vers le développement économique.

Mes missions s'articulent en cinq volets :

1- Tout d'abord, j'accueille les porteurs de projet (création, reprise ou développement d'une activité). Selon leurs besoins, je les accompagne sur la méthodologie de travail, l'évaluation des besoins financiers, les subventions existantes ou encore les statuts juridiques. Je les informe, conseille et oriente vers les partenaires du territoire les plus à même de les accompagner dans la suite de leur projet.

2- Je suis également les dossiers de subventions en cofinancement avec la Région ou le Département en faveur du commerce et de l'artisanat et du développement des entreprises (projet immobilier d'investissement et création d'emplois).

3- De plus, je m'occupe de la commercialisation des lots en zones d'activités (de la lettre d'intention d'une entreprise jusqu'à la signature de l'acte de vente finale chez le notaire).

4- Ma mission comprend aussi des actions de redynamisation des centres bourgs, notamment à Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Saint-Nazaire-le-Désert et la Motte-Chalancon.

5- Enfin, je prépare les rencontres et anime la commission économie (et ses groupes de travail associés) qui réunit une quinzaine de membres (élus du territoire ayant souvent une activité professionnelle en lien avec la thématique du développement économique, comme chef d'entreprise, économiste, expert-comptable...).

Contact : Amélie Cardinal - 04 58 17 44 64 - amelie.cardinal@paysdiois.fr



Patrice Crochet, chargé de Développement des énergies renouvelables

Après avoir d'abord planté beaucoup d'arbres, et suite à une formation d'ingénieur agronome, je suis devenu consultant à l'international dans la gestion et la conservation de ressources naturelles. Depuis mon retour en Europe, et toujours avec la même envie d'agir, je me suis intéressé au domaine de l'énergie en devenant installateur certifié de systèmes d'énergies solaires (photovoltaïques et thermiques). Je m'appuie sur cette double approche d'ingénierie et « prati-co-pratique » pour mes nouvelles missions à la CCD.

Face à l'immense défi climatique, une production d'énergie locale, décarbonée et acceptée de toutes et de tous est un enjeu fondamental pour notre avenir. Inscrit dans une démarche Tepos (Territoire à Énergie Positive) depuis 2021, le Diois a pour ligne de mire d'atteindre l'équilibre énergétique d'ici 2040, soit de produire 100% de l'énergie qu'il consomme, contre 25% actuellement. Pour répondre à cet objectif ambitieux mais réaliste, ma mission consiste à explorer le gisement potentiel (bois, solaire, éolien...) et à faciliter le développement d'énergies renouvelables selon une cohésion territoriale d'ensemble. Pour cela, l'objectif est de multiplier la production d'énergie par trois tout en réduisant significativement la consommation énergétique dans une démarche concertée et inclusive, tant auprès des collectivités que des citoyens.

Contact : Patrice Crochet - 06 16 81 81 05 - patrice.crochet@paysdiois.fr

Des moyens en faveur de l'amélioration de l'habitat

L'ensemble des habitant.e.s peuvent bénéficier d'un accompagnement afin de favoriser l'amélioration de l'habitat privé. En complément, un accompagnement des communes, basé sur un diagnostic du parc de logements, se met en place avec une opération spécifique sur un périmètre du centre-ville de Die.

La rénovation énergétique pour toutes et tous !

1756 logements du Diois (hors résidences secondaires) seraient classés F ou G au diagnostic énergétique (DPE) soit 33 % du parc. La rénovation énergétique est un enjeu primordial pour la baisse de la consommation énergétique du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Communautés de communes du Val de Drôme en Biovallée, du Crestois et du Pays de Saillans et du Diois ont créé pour les habitant.e.s mais aussi pour les petits commerçants, un *Service public intercommunal de l'énergie (SPIE)*. Ce service de proximité informe sur la réglementation et accompagne les projets en définissant les travaux éligibles et en mobilisant les aides comme *MaPrimeRénov'*. Il fédère également les professionnels de la rénovation, les agences immobilières et les notaires en organisant des ateliers ou des rencontres.

Des aides financières et un accompagnement technique sont également proposés aux personnes âgées, en situation de handicap... Ils permettent la mise en œuvre de travaux d'accessibilité et d'aménagement pour le maintien à domicile.

Ce service public est un guichet unique indépendant, gratuit et personnalisé.

Contact : Service Public Intercommunal de l'Énergie
09 70 59 05 15 - energie.habitat@cccps.fr

Une stratégie collective en trois volets

Suite au diagnostic réalisé par SOLIHA, association nationale de l'habitat privé à vocation sociale, la CCD met en place un accompagnement adapté au profil des communes :

1. Un accompagnement d'un regroupement de petites communes pour co-organiser une journée d'information avec les acteurs de l'habitat en direction du public.
2. Un accompagnement des centres-bourgs de Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois et la Motte-Chalancon qui souhaitent approfondir le diagnostic et s'orienter vers des actions spécifiques.
3. Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH RU) menée conjointement par la ville de Die et la CCD, en lien avec le programme *Petites villes de demain* et l'*Opération de revitalisation du territoire* dont les périmètres convergent.

Focus sur le centre-ville de Die

A Die, qui concentre 31% du parc de logements du Diois, des enjeux importants pèsent sur certains immeubles d'un périmètre comprenant la rue Camille Buffardel, la rue Emile Laurens et la rue de l'Armellerie : **vacance, dégradation du bâti et peu de copropriétés formalisées.**

Une convention signée entre la CCD, la ville de Die, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), le Conseil Départemental de la Drôme, la fondation du patrimoine et Proclivis (prêt à taux 0%) **permet de mobiliser 3,7 millions d'euros sur 5 ans.**

A partir du début de l'année 2024, un opérateur sera l'interlocuteur privilégié des propriétaires bailleurs et occupants pour animer la démarche, aller à leur rencontre, les conseiller et les orienter vers une programmation de travaux.

Les objectifs visés sont :

- ↳ Lutter contre l'insalubrité et la dégradation de l'habitat,
- ↳ Adapter le logement pour le maintien à domicile,
- ↳ Améliorer les conditions de vie et le confort énergétique,
- ↳ Identifier, hiérarchiser et anticiper les travaux afin de prévenir des difficultés à venir,
- ↳ Sortir de la vacance des logements potentiels,
- ↳ Accompagner la formalisation de copropriétés pour régler ensemble les besoins en travaux et en entretien.

En chiffres...



117 logements à rénover dans le périmètre concerné du centre-ville de Die :

- ↳ 45 logements auprès de propriétaires occupants,
- ↳ 40 logements locatifs,
- ↳ 32 logements inclus dans 7 copropriétés,
- + 15 copropriétés à constituer et à aider à s'organiser.



Une enveloppe de 3,7 millions d'euros

avec des aides directes de l'Etat et une participation du Département de la Drôme, de la CCD et de la ville de Die (+ en complément son opération Façades et ses opérations Reconstruction urbaine).

+ Des aides de l'UDAP, de la Fondation du patrimoine et des outils fiscaux selon les projets.



▲ Travaux d'isolation par l'extérieur et changement de menuiseries.

316 projets accompagnés dans le Diois en 2022 par le SPIE.



La rénovation de l'habitat, notamment énergétique, entre dans un cercle vertueux : elle permet de mettre à disposition davantage de logements dans le circuit afin de répondre aux besoins des Diois.e.s, notamment des jeunes. Elle apporte également un mieux vivre dans un « chez soi » sain et agréable. Les dimensions sociales et environnementales se croisent donc pour une amélioration à la fois quantitative et qualitative. Pour y répondre, la CCD anime une approche globale et différenciée selon les communes.

Joël Boeyaert,
vice-président en charge
des volets
Social et Logement
(précarité et logement
des jeunes)





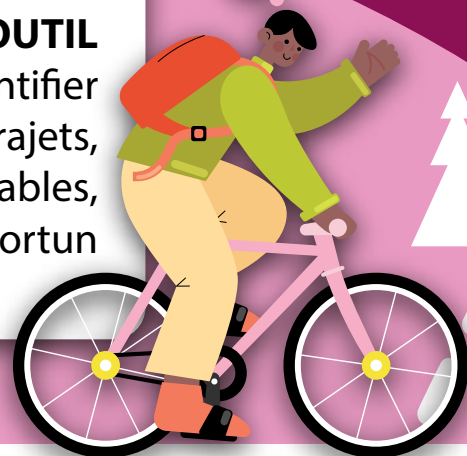
Participez à l'enquête cartographique vélo

www.urlz.fr/mu35/



Le Pays Diois élabore **un schéma cyclable** afin de développer l'usage du vélo au quotidien (pour aller au travail, à l'école, faire ses courses, se rendre à un lieu de loisir, etc.).

Pour que ce schéma réponde à vos attentes et vos besoins, cyclistes ou non, renseignez cet **OUTIL CARTOGRAPHIQUE**. Il permettra d'identifier les problèmes rencontrés dans vos trajets, ainsi que les équipements (voies cyclables, stationnements...) qu'il serait opportun d'aménager sur le territoire.



Contact : Etienne Saint-Marc
etienne.saint-marc@paysdiois.fr
04 75 22 29 44



Soutenu par

